

Commune d'Ailly sur Noye
Conseil Municipal du 17 Mars 2021
Extrait du registre des délibérations

n°2021-17-03-12

Date de la convocation:

13 / 03 /2021

Convoqués: 23

Présents : 17

Représentés : 2

Absents : 4

Objet :

Voirie

FDE

Effacement des réseaux chemin de la longue voie et suppression de la cabine haute

L'an deux mil vingt et un, le dix sept mars à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Étaient présents: Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Marie Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE

Étaient représentés : Vincent DAINE par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie Hélène MARCEL

Était absent : Frédéric PINOIT, Sébastien VILLAIN, Karine PAGEAU et Paolo MARCELO

Jean Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Compte-tenu des projets de travaux d'Enedis dans le secteur du chemin de la Longue voie, monsieur le Maire souhaite donner une suite favorable aux dossiers proposés par la FDE à la précédente municipalité.

Monsieur le Maire explique que ces projets reprennent la suppression du poste de type « cabine haute » situé rue de la longue voie, ainsi que l'effacement des réseaux aériens (éclairage public et communication électronique) en supprimant des fils nus.

Travaux	Montant de travaux TTC	Reste à charge communal	Pourcentage de participation communale
Suppression cabine haute	138 995.20 €	67 876€	51.39%
Effacement de réseau	132 082.40€	50 320€	36.20%

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les devis et toutes les pièces utiles pour achever ce dossier ainsi que d'inscrire ces crédits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et toutes les pièces utiles pour conclure ce dossier**

➤ **Dits que les crédits seront inscrits au budget**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le MAIRE,
Pierre DURAND

